

L'ÉCHO DU VAL DHUY LOIRET

>> N°4

Bulletin de la Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret



Val Dhuy Loiret

La concertation au coeur du Sage

Depuis l'automne dernier, période à laquelle le précédent numéro de l'Echo du Val a été diffusé, la phase "Tendances et scénarios*" du SAGE bat son plein. Durant ces derniers mois, la Commission Locale de l'Eau a joué pleinement son rôle de "Parlement local de l'Eau" puisqu'elle a permis à ses membres de s'exprimer largement au travers :

- des groupes de travail thématiques réunis en novembre 2005 et janvier 2006 pour travailler sur la tendance et en avril 2006 pour travailler sur les scénarios contrastés : groupe "Qualité des eaux" à Olivet, groupe "Usages et diversité des milieux aquatiques" à Férolles et groupe "Inondations" à Sandillon.
- du Bureau de la CLE, qui s'est réuni également 3 fois en octobre 2005, mars 2006 et juin 2006.

Cette concertation, nécessaire pour aboutir à un consensus acceptable par le plus grand nombre et à un résultat de qualité, se poursuivra jusqu'à l'adoption du document final du SAGE. Une journée de travail avec l'ensemble des membres de la CLE s'est déroulée le 5 septembre 2006 pour examiner en détail le programme d'actions des scénarios contrastés. Le travail accompli, formalisé sous la forme de rapports, nous permet d'envisager leur approbation lors d'une prochaine séance plénière de la CLE avant la fin de l'année.

Cette organisation n'est pas propre au SAGE Dhuy-Loiret, puisque, pour prendre l'exemple du SAGE voisin de la Nappe de Beauce, des groupes de travail thématiques ont également été mis en place après les phases "état des lieux" et "diagnostic". Le calendrier est similaire et, comme pour le Loiret, le travail porte actuellement sur la détermination des tendances d'évolution future. Compte tenu des liens hydrogéologiques existants entre les deux SAGE, une démarche de bon voisinage a pour le moment été instaurée.

* Petit rappel : la **tendance** est la projection à l'horizon 2015 de l'état des milieux et des usages de l'eau sur le bassin versant, tenant compte des actions programmées à ce jour. Les **scénarios contrastés** correspondent à des alternatives d'évolution, avec des objectifs plus ambitieux dont l'atteinte du bon état des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. Pour être atteints, ces objectifs doivent être déclinés en programmes d'actions spécifiques. Tout l'enjeu de ce travail est la concertation avec l'ensemble des membres de la CLE, et parmi eux notamment, les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers.



Régis REGUIGNE, Président de la Commission Locale de l'Eau

Patrick RABOURDIN, Vice-président

Yves DUPONT, Vice-président

Le bassin versant en 2015

Le travail réalisé par le bureau d'études HYDRATEC, en concertation avec les membres de la CLE a permis de dégager la tendance 2015 pour les enjeux propres au bassin versant du Loiret.

La **ressource en eau souterraine renouvelable** annuellement est estimée à 40 millions de m³. Les prélèvements prévus à l'horizon 2015 oscillent entre 25 et 29 millions de m³, selon qu'il s'agisse d'une année moyenne ou d'une année sèche. Dans l'hypothèse la plus défavorable où 4 communes du nord ouest de l'agglomération viendraient se raccorder sur le réseau alimenté par les captages du Val d'Orléans, les prélèvements se situeraient entre 28 et 32 millions de m³. Quoiqu'il en soit, les prélèvements sont du même ordre de grandeur que la ressource disponible. La

vigilance est donc de mise, spécialement en rapport avec les éventuels effets des prélèvements supplémentaires sur les sources qui alimentent le Loiret.

L'analyse de l'évolution de la **qualité des eaux souterraines pour l'eau potable** montre quelques évolutions à la hausse des concentrations en nitrates sur certains captages sur la partie aval du bassin versant.

La **qualité des eaux superficielles** est à l'amélioration d'ici 2015 avec un abattement estimé à 80% de la pollution due aux rejets d'eaux usées domestiques et à l'élimination des points noirs de l'assainissement autonome. Les rejets pluviaux urbains et ruraux restent une source importante d'apports polluants, notamment en matières en suspension.

Quant au paramètre "phytosanitaires", peu d'évolutions sont attendues, la qualité restera médiocre.

L'évolution de la **qualité des cours d'eau de l'amont du bassin versant et des milieux aquatiques associés** est à l'amélioration, avec la mise en œuvre du programme de restauration-entretien par le SIBL (Voir Echo du Val n°3).

Les débits des sources du Loiret, qui ont nettement diminué au cours des dernières années, restent à préciser et à surveiller.

Le **risque d'inondation** augmente pour les crues de la Loire avec 7 000 habitants supplémentaires et plus de 175 000 m² de surface imperméable nouvelles en zone inondable. Le risque

d'inondations par le Loiret reste tributaire de la sécurisation des digues de la rivière.

La pratique des **usages de loisirs** est au maintien, voire à une augmentation légère pour les loisirs nautiques. Au contraire, la fréquentation de promenade est prévue à la hausse.

Conclusion : l'analyse de la tendance à l'échéance 2015 montre que l'atteinte du bon état écologique ne serait pas envisageable. L'effort à consentir pour recouvrer une qualité du milieu compatible avec les exigences définies par la Directive Cadre sur l'Eau devra donc conjuguer les actions déjà programmées avec celles issues des scénarios contrastés.

Zoom sur l'eau potable

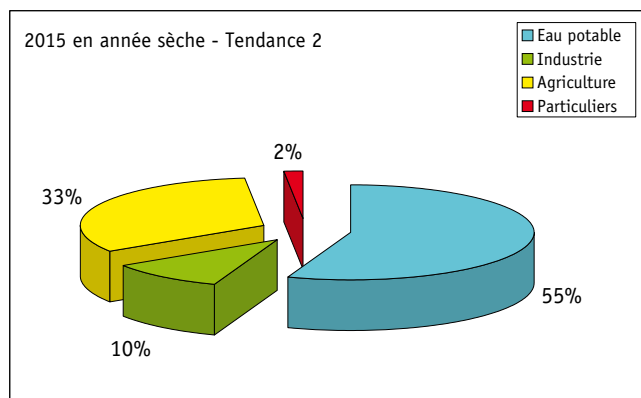
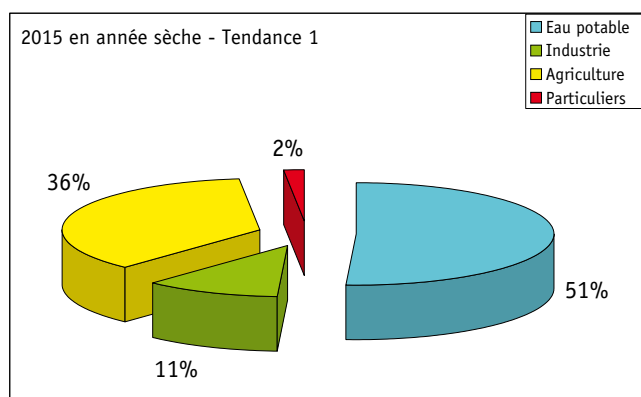
1 - Les prélèvements

Dans le bassin versant Dhuy-Loiret, l'eau potable est souterraine et prélevée en majeure partie dans la formation d'Etampes, partie inférieure de la nappe de Beauce qui est mieux protégée, à l'exception notable des prélèvements des captages du Val de la Ville d'Orléans qui s'effectuent dans la formation de Pithiviers, partie supérieure de la Nappe de Beauce.

L'analyse prospective montre que, seuls les deux ouvrages de secours de la Saussaye sont susceptibles d'être abandonnés dans le futur. Par ailleurs, un scénario envisage l'alimentation de 4 communes du Nord Ouest de l'agglomération à partir des captages du Val, qui prélèvent actuellement environ 30 000 m³/jour, soit la moitié de leur capacité maximale actuelle. Ainsi, deux tendances peuvent être envisagées pour l'horizon 2015, sur le périmètre du SAGE :

- **Tendance 1** : pas de prélèvements supplémentaires sur les captages du Val, les prélèvements sur le périmètre du SAGE suivent l'évolution de la demande des communes actuellement alimentées par ceux-ci.
- **Tendance 2** : connexion de 4 communes du Nord Ouest de l'agglomération au réseau des captages du Val.

Les graphes ci-dessous présentent la répartition des prélèvements en année sèche en 2015, pour les 2 tendances. En tendance 1, les prélèvements à l'étiage sont de 29 millions de m³, et de 32,2 millions de m³ en tendance 2. Pour mémoire, les prélèvements en 2000 se situaient à hauteur de 21,9 millions de m³.

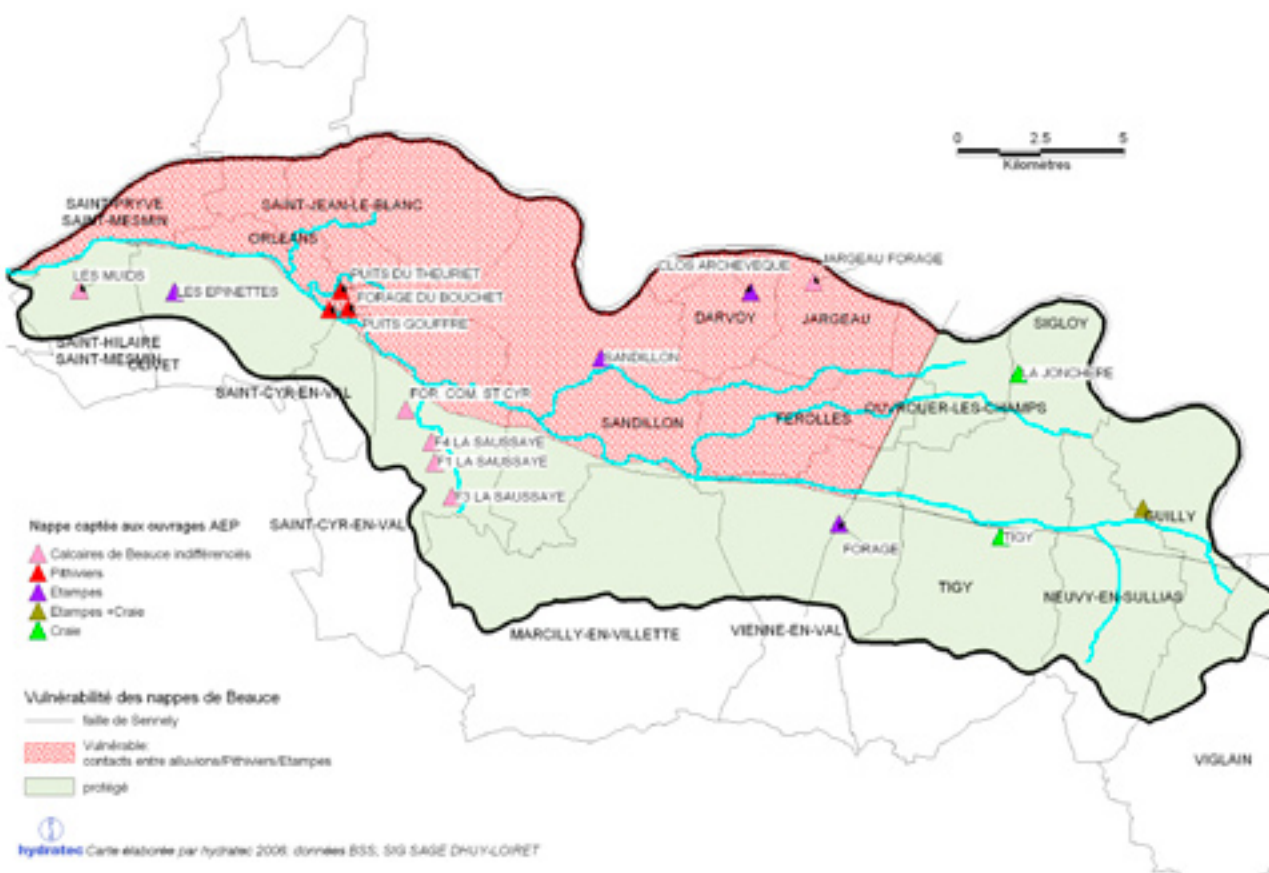


2 - La sécurité de l'approvisionnement en eau potable

La vulnérabilité de la ressource

Le périmètre du SAGE se caractérise par une très forte vulnérabilité des eaux souterraines. L'analyse géologique des calcaires de Beauce conduit à identifier le secteur vulnérable à l'ouest de la faille de Sennely (ligne Châteauneuf sur Loire - Sigloy - Tigy, voir carte).

Exception faite des captages du Val de la Ville d'Orléans, dont la qualité est étroitement liée aux 70% d'eau de Loire qui l'alimentent, la nappe de Beauce se présente comme un aquifère peu chargé en nitrates. Cependant, d'une teneur en limite de détection avant 2000, on est passé à 5 mg/l dès 2001 sur certains captages. Cette hausse est révélatrice de la mauvaise protection locale des aquifères, en particulier à Olivet et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. La qualité est aussi marquée par la présence de pesticides dans la masse supérieure des calcaires de Pithiviers.



Les problèmes de qualité d'eau potable peuvent aussi provenir de la présence d'arsenic, naturellement présent, depuis que la nouvelle norme est passée du seuil de 50 à 10 µg/l. C'est le cas à Vienne-en-Val, où l'arsenic était présent à hauteur de 15 µg/l. La commune, après avoir commandé une étude comparative de solutions, a opté pour un traitement basé sur l'injection de sulfate ferreux, qui permet de fixer l'arsenic dans les boues, qui sont ensuite séchées et envoyées en centre d'enfouissement technique. Les travaux ont été réalisés à la fin de l'année dernière.

Le risque de pollutions accidentel

La forte vulnérabilité des nappes du bassin versant au risque accidentel est une conséquence de la présence d'un karst¹ très développé, jusqu'en rive droite de la Loire. Des indices de plus en plus précis issus de son exploration montrent que le niveau supérieur du calcaire d'Etampes est également karstifié. Des accidents sont recensés sur les eaux souterraines du bassin versant. Ce sont principalement la présence de molécules d'hydrocarbures ou de composés organiques volatils.

Le risque accidentel est augmenté par la présence de micro-forages réalisés par les particuliers. Ces forages conduisent à une mise en relation des eaux souterraines avec des polluants potentiels issus des activités de surface. La tendance est d'ailleurs à la multiplication de ces forages, la plupart du temps destinés à l'arrosage des jardins. Ces forages échappent aujourd'hui à la réglementation puisque pour moins de 10 mètres de profondeur et pour moins de 1 000 m³ prélevés annuellement, leur déclaration n'est pas obligatoire. Cependant, dans le projet de loi sur l'Eau, les députés de l'Assemblée Nationale ont souhaité introduire une obligation de déclaration des prélèvements, puits ou forages effectués à des fins d'usage domestique de l'eau, ainsi que la possibilité de les contrôler par le service de distribution d'eau, voire de les fermer en cas de risque de pollution.

Historique des procédures de protection des captages depuis la création de la CLE

La réduction du risque de pollutions accidentel passe notamment par la mise en place de périmètres de protection autour des captages. La mise en place de ces périmètres est bien avancée, et on peut estimer que d'ici 2015, l'ensemble des captages du bassin versant en sera doté.

Sur les 17 captages d'eau potable que compte le

périmètre du SAGE, seuls 2 (captage de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et captage de Tigy) ne bénéficient pas de périmètres de protection déclarés d'utilité publique. A noter cependant que pour Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, la procédure est en cours puisqu'une étude hydrogéologique complémentaire a été récemment réalisée.

Depuis 1999, année de création de la CLE, les captages suivants bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique :

- Captage du syndicat Sigloy Ouvrouer-les-Champs (2003)
- Captages de Vienne-en-Val (2004)
- Captages du syndicat Jargeau - Saint Denis de l'Hôtel - Férolles (2006)
- Captages de Darvoy (2006)
- Captages du Val d'Orléans et forages de secours de La Saussaye (2006). (Voir en dernière page de l'Echo du Val)

Les actions sur le bassin versant

Le SIBL approuve à l'unanimité son programme de restauration-entretien des cours d'eau

Le programme de restauration entretien que nous avons présenté dans le précédent numéro de l'Echo du Val a été adopté à l'unanimité par le comité syndical du SIBL le 25 novembre dernier. Ce programme d'actions sur 5 ans prévoit :

- des travaux sur la ripisylve en place,
- la reconstitution d'une ripisylve fonctionnelle,
- l'entretien non sélectif sur les zones concernées par les réseaux de drainage,
- le traitement des embâcles,
- la restauration de l'habitat piscicole,
- la protection des berges sur les sites sensibles (protection des biens et des personnes).

Ce programme a été soumis à enquête publique dans les communes du bassin versant durant l'été en vue de l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général. Le calendrier prévoit la mise en œuvre des actions sur 5 ans.

En parallèle, le SIBL a lancé début septembre une étude sur les 13 ouvrages hydrauliques du Dhuy. Cette étude permettra de mesurer toutes les incidences (hydrauliques, biologiques, piscicoles et socio-économiques), découlant du maintien, de l'abaissement ou du remplacement par d'autres aménagements dans le lit mineur des ouvrages existants, et de définir

¹ Karst : Région de calcaires et de dolomites ayant une topographie souterraine particulière due à la dissolution de certaines parties du sous-sol et au cheminement des eaux dans les galeries naturelles ainsi formées.

les règles de gestion. Cette étude vise également à mener les procédures réglementaires nécessaires dans le cadre de la Loi sur l'Eau.

Exemple de travaux réalisés sur la rivière Oeuf à Pithiviers en partenariat - Fédération de pêche / Chambre d'agriculture / Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Oeuf.
Sources : Fédération de pêche et Syndicat



AVANT TRAVAUX



1 AN APRÈS TRAVAUX

Inauguration du lit biologique à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin



Finitions de l'aire de lavage

L'aire de lavage des matériels de traitements phytosanitaires des services techniques de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin a été inaugurée officiellement le 8 mars dernier. L'aire, munie d'un lit biologique (mélange de terre et de paille) contenu dans un bac étanche empêche tout rejet polluant dans les eaux et les sols et permet de dégrader biologiquement les résidus de produits de traitement. Cette opération pilote en Région Centre a bénéficié du soutien financier du Conseil régional au titre du contrat de bassin du Loiret, et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt au titre des actions du GREPPES.

La Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ne s'arrête pas là puisque depuis le printemps, elle met en place un essai de désherbage alternatif sans recours aux produits phytosanitaires. Un mélange d'eau et d'extrait de noix de coco et de maïs chauffé à 95°C produit une mousse blanche biodégradable qui agit en détruisant les cellules végétales par l'action de la température. Testé en 2006 sur 4 ha de trottoirs et d'espaces verts, cette technique de désherbage WAIPUNA® devrait être utilisée plus largement sur le territoire de la commune dès 2007.



Essai désherbage alternatif

Les stations d'épuration de l'agglomération orléanaise : La Source et l'Île Arrault

Créée par la Ville d'Orléans en 1966, la station d'épuration d'Orléans la Source assurait l'épuration des effluents pour une capacité de 32 000 équivalent-habitants (EH)². En 1989, dans le cadre du contrat "Loiret rivière propre", une conduite de 7 km a été construite pour amener l'eau épurée en Grande Loire. Dans le même temps, un décanteur fut construit afin de recevoir et de traiter les eaux usées d'un papetier de la zone de la Saussaye, représentant à lui seul, une charge de 20 000 EH.

L'assainissement étant devenu une compétence de la communauté d'agglomération, la station d'épuration est gérée, depuis le 1er janvier 2002, par l'Agglo.

De par sa vétusté, et du fait que l'azote et le phosphore ne sont traités que partiellement, la station d'épuration d'Orléans la Source est en cours de reconstruction. C'est le groupement OTV France Nord, comptant six entreprises qui a obtenu le marché, pour un montant de 18,7 millions d'euros HT, financée à 35% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les travaux, d'une durée totale de 2 ans, s'achèveront à l'automne 2007.

La nouvelle station d'épuration, d'une capacité de 90 000 EH, utilisera de nouvelles technologies fiables et reconnues, pour répondre aux exigences réglementaires européennes en vigueur. Ainsi, elle permettra grâce à son traitement performant de préserver la qualité des eaux de la Loire. Reconstituée sur site, elle sera équipée d'une unité de traitement des sables, en vue de leur réutilisation en sous-couche routières ou autre, ainsi

² EH (Equivalent habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution domestique émise en un jour par une personne.

que d'une unité thermique pour le traitement des boues non valorisables en épandage, ainsi que des graisses. La station d'épuration de Saint-Cyr-en-Val qui rejette actuellement dans le Dhuy, devrait, à terme, être raccordée à la future station de La Source.



Et après...

L'Agglo a également décidé de reconstruire la station d'épuration située à l'Île Arrault sur la commune d'Orléans. Les travaux débuteraient fin 2007 pour une livraison fin 2009.

Bilan diffusion plaquette "bonnes pratiques de traitement"



Le précédent numéro de l'Echo du Val était accompagné d'une plaquette sur les bonnes pratiques de traitement des jardiniers amateurs. La diffusion de cette plaquette a connu un franc succès puisque plusieurs personnes ont demandé à en recevoir des exemplaires supplémentaires. La cellule d'animation de la CLE dispose encore de quelques centaines d'exemplaires. Si vous souhaitez en recevoir, n'hésitez pas à contacter Olivier Massat au 02 38 78 76 11 ou par mail : omassat@agglo-orleans.fr.

Consultation du public sur les enjeux pour l'eau en Loire-Bretagne de 2005 : bilan

En 2005, nous vous avons invité à participer activement à cette première consultation du public sur les grands enjeux de la politique de l'eau en France et notamment sur le bassin Loire-Bretagne.



Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller !

21 000 personnes ont répondu sur le bassin de Loire-Bretagne. L'engouement du public fût donc réel mais relatif pour cette démarche. Un travail sur le long terme est donc à envisager s'il l'on souhaite une mobilisation plus forte du public, et des acteurs, dès 2007 lors de la prochaine consultation

Un certain nombre de tendances dans les préoccupations des habitants du bassin se dessinent. La plupart des enjeux proposés par le comité de bassin ont recueilli une adhésion du public à plus de 90%. Il faut tout de même noter, par exemple, une adhésion plus nuancée sur la gestion des prélèvements d'eau pour maintenir un niveau suffisant dans les rivières et les nappes pendant les saisons sèche (68% d'adhésion).

De même, les aspects concernant des actions qui permettraient aux cours d'eau de retrouver un régime naturel n'ont recueilli que 48% d'adhésion et surtout 16% des répondants considéraient cette action comme n'étant "pas importante".

Pour les prochaines consultations, il s'agit de fournir dès maintenant un certain nombre d'informations qui permettront au public de "décrypter" les questions et de bien appréhender les enjeux planant sur nos ressources en eau ; de construire, à terme, une habitude, une "culture de l'eau". En effet, si des notions comme la protection de la ressource en eau potable, impliquant des éléments de santé publique, obtiennent 95% d'adhésion des répondants, d'autres aspects plus techniques, et tout aussi cruciaux, semblent relégués au second plan des préoccupations de la population.

Tous les résultats de la consultation de 2005 sur le site de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr

Les représentants de la CLE Val Dhuy Loiret

Collège des Élus

Commune d'Olivet (M. REGUIGNE)
 Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (M. RABOURDIN)
 Commune d'Orléans (M. DUPONT et Mme BOIN)
 Conseil Régional du Centre (Mme BOSSET)
 Conseil Général (M. CLEMENT & M. VILLETTE)
 Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (M. SAURY)
 Commune de Darvoy (M. GOUJON)
 Commune de Férolles (M. CAMUS)
 Commune de Jargeau (M. MOIZO)
 Commune de Marcilly en Villette (M. PLANCON)
 Commune de Mareau aux Prés (Mme BUREAU-MAYEUX)
 Commune d'Ouvrouer les Champs (Mme DUIJVESTIJN)
 Commune de St Cyr en Val (M. MICHAUD)
 Commune de St Denis en Val (M. MAGET)
 Commune de St Hilaire Saint Mesmin (M. SURAND)
 Commune de St Jean le Blanc (M. BOIS)
 Commune de St Pryvé Saint Mesmin (M. PREVOST)
 Commune de Sandillon (M. BRUSSEAU)
 Commune de Tigy (M. BRINON)
 Commune de Vienne en Val (M. LACOUR)

Collège des usagers

Chambre d'Agriculture du Loiret (M. GIRARD et M. FLIPO)
 Chambre de Commerce & d'Industrie (MM. BROUSSOUX & LEMIEUX)
 Association Syndicale des Riverains (Mme CHEVAL)
 Association pour la Protection du Site du Loiret (M. RENARD)
 Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne (Mme HERGIBO)
 Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret (M. HERVET)
 Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir ?" (M. KIRGO)
 Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site (M. BONNEVIOT)
 Le Sandre Orléanais (M. RICHARD)

Collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics

Préfecture de la région Centre et du département du Loiret
 Sous-préfecture de l'arrondissement d'Orléans
 Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Centre
 Direction Régionale de l'Environnement
 Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts
 Direction Régale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
 Direction Départementale de l'Équipement
 Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
 Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
 Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
 Conseil Supérieur de la Pêche



Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la protection de ses ressources en eau et de la qualité de l'eau engagée par la Ville d'Orléans, une première étape a été franchie le 25 avril dernier avec l'inauguration de la nouvelle filière de traitement de l'usine du Val.

Mais pour maintenir durablement cette qualité, il est important d'agir aussi et surtout au niveau des ressources, en maîtrisant les risques de pollutions qu'elles soient d'origine agricole, domestique ou industrielle.



Le dossier de protection de l'ensemble des captages d'eau potable de la Ville a marqué une phase importante avec la parution de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce document instaure désormais des dispositions pour limiter les risques de pollution dans ces zones de protection. Par exemple, le transport de matières dangereuses sur l'avenue Gaston Galloux est désormais interdit, et toute nouvelle création de forage devra être soumise à autorisation préfectorale.

Le secteur du Val est l'un des plus sollicités car les 3 forages (Theuriet, Gouffre et Bouchet) permettent d'alimenter en eau plus de 100 000 habitants de l'agglomération orléanaise. Il est donc capital de se protéger contre le risque d'arrivée de produits polluants susceptibles de polluer la ressource.

Tribune libre

C'est pourquoi, depuis 5 ans, un travail a été mené avec la profession agricole, dans le cadre d'une convention tripartite avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et Lyonnaise des Eaux, groupe Suez. Le fruit de ce travail a permis de faire évoluer les pratiques agricoles dans ce secteur, en réduisant les risques liés à la manipulation des produits phytosanitaires.

Pour poursuivre cette action et concilier agriculture périurbaine et protection des ressources en eau, il a été décidé, en accord avec les partenaires, de reconduire cette convention pour les 3 années à venir.

Cette nouvelle convention permettra d'accompagner les exploitants agricoles pour améliorer certains de leurs équipements et développer une agriculture respectueuse de l'environnement dans ce secteur sensible mais économiquement important.

rendus obligatoires et de les réaliser dans un délai de 1 à 3 ans chez les particuliers, présents dans le périmètre de protection rapproché. Une somme de 229 300 € sera donc consacrée aux travaux sur les forages, qu'ils soient exploités ou non, les stockages de déchets verts et ceux d'engrais liquides et solides.

Un engagement de la Ville en faveur de l'agriculture

En complément des travaux demandés par la DUP, la Ville s'est engagée, à hauteur de 70 840 €, à la mise en place de techniques permettant de réduire les pollutions diffuses (contribution à l'installation de systèmes permettant une application plus ciblée des produits de traitement sur les productions végétales, recyclage de solutions nutritives en cultures spécialisées).

Une convention individuelle signée avec chaque exploitant

Contractée avec chaque bénéficiaire des travaux, cette convention traduira les aides financières de la Ville, en engagement concret pour le financement des travaux identifiés suite au diagnostic d'exploitations

Un plan d'action agricole dans les périmètres de protection des captages

Ce plan d'action prévoit notamment la mise en œuvre des codes de bonnes pratiques pour le raisonnement de la fertilisation et des traitements phytosanitaires et la gestion des fonds de cuve des pulvérisateurs. L'engagement de l'exploitant à respecter les Codes de Bonnes Pratiques dans la gestion de son exploitation se traduira par la signature d'une Charte, cosignée par l'agriculteur et la Ville d'Orléans.

Yves DUPONT,
 Adjoint délégué au Maire d'Orléans,
 chargé de l'Environnement

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable de la Ville, telle qu'elle est déclinée dans l'Agenda 21 de la Ville d'Orléans.

La mise en pratique Travaux, Délais, et Financements de la Ville

L'arrêté de DUP permet désormais à la Ville de financer les travaux



L'ECHO DU VAL est édité avec la participation financière, du Conseil Régional du Centre, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et des communes du bassin versant.

L'ECHO DU VAL N°4 - octobre 2006
 Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Espace Saint-Marc - 5 place du 6 juin 1944 - BP 95801 - 45058 Orléans Cedex 1
 Tél. : 02 38 78 76 11 - Fax : 02 38 78 49 32 - E-mail : omassat@agglo-orleans.fr

Directeur de la publication : Régis Réguigne - Rédacteur en chef : groupe Communication de la CLE
 Crédit photo : AggLO - Hydratec - Chambre d'agriculture - Fédération de pêche - Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
 Edition : www.patricegabin.com - Photogravure : FBI - Impression : Imp. La Laborieuse

